

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



APR 10 1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/DA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/167

~~S/13231~~

9 avril 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
CHINOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session

Point 11 de la liste préliminaire^x

RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-quatrième année

Lettre datée du 9 avril 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la note datée du 6 avril 1979 adressée au Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la
République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) CHEN Chu

^x A/34/50.

ANNEXE

Note datée du 6 avril 1979, adressée au Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine

Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam et, se référant à la note vietnamienne du 4 avril 1979 (A/34/164-S/13222, annexe), a l'honneur de déclarer ce qui suit :

Dans sa note, le Ministère vietnamien des affaires étrangères, invertissant le vrai et le faux et déformant les faits, s'est livré à des calomnies et à des attaques extrêmement grossières contre la Chine au sujet du conflit armé à la frontière sino-vietnamienne. Le Gouvernement chinois réfute ici catégoriquement toutes ces allégations.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours attaché un grand prix à l'amitié traditionnelle entre les peuples chinois et vietnamien. Le Gouvernement chinois n'a épargné aucun effort pour préserver les relations d'amitié entre la Chine et le Viet Nam et résoudre pacifiquement leurs différends. Mais les autorités vietnamiennes, en application de leur politique déterminée d'opposition et d'hostilité envers la Chine et d'agression et d'expansion contre d'autres pays, ont intensifié leurs provocations armées dans les régions frontalières chinoises, leurs incursions en territoire chinois et d'autres activités de sabotage, causant une détérioration rapide de la situation à la frontière sino-vietnamienne. Poussées à bout, et pour défendre les frontières de leur patrie et garantir la sécurité de la vie et des biens de la population, les troupes frontalières chinoises ont été contraintes d'exercer leur droit de légitime défense et de lancer une contre-attaque. C'était là une action tout à fait justifiée. Après avoir accompli leur mission de riposte en état de légitime défense, toutes les troupes chinoises se sont retirées en territoire chinois. En même temps, le Gouvernement chinois n'a jamais relâché ses efforts tendant à trouver une solution négociée aux différends entre les deux pays, et c'est aussi le Gouvernement chinois qui a proposé la présente série de négociations. Les graves conflits armés qui se sont produits entre la Chine et le Viet Nam sont exclusivement dus à la partie vietnamienne. Tous les pays et peuples épris de paix et de justice dans le monde ont déjà jugé par eux-mêmes ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, et cela, aucune diffamation, injure ou argutie de la part de la partie vietnamienne ne saurait le camoufler ou le changer.

Dans sa note, le Ministère vietnamien des affaires étrangères a répété son allégation absurde selon laquelle "les troupes chinoises ne se sont pas encore retirées en totalité". Qui plus est, il a, sans vergogne, dénaturé le contenu de la note chinoise en date du 31 mars 1979 (A/34/157-S/13212, annexe) d'une manière qui dépasse l'imagination. Le Gouvernement chinois a déjà déclaré que la Chine ne

voulait pas un seul pouce du territoire vietnamien, que toutes les troupes de défense de la frontière chinoise avaient été rapatriées en territoire chinois et qu'il ne restait pas un seul soldat chinois sur le sol vietnamien. Le Ministère chinois des affaires étrangères a indiqué clairement dans sa note du 31 mars que les points où stationnaient des troupes chinoises étaient tous situés du côté chinois de la frontière sino-vietnamienne et relevaient depuis toujours de la juridiction chinoise. La partie vietnamienne, en rabâchant, au répris des faits, des mensonges percés à jour depuis longtemps, ne peut que dévoiler davantage son sinistre dessein de créer une nouvelle tension à la frontière sino-vietnamienne.

Le Gouvernement chinois tient à réaffirmer qu'il souhaite sincèrement que la Chine et le Viet Nam engagent au plus tôt des négociations et recherchent en commun des mesures pratiques de garantir la paix et la tranquillité dans les régions frontalières, rétablir des relations normales, puis résoudre les litiges concernant les problèmes frontaliers et territoriaux ainsi que les autres différends existant entre eux, afin d'apporter leur contribution à la paix, à la tranquillité et à la stabilité en Asie du Sud-Est et dans toute la région asiatique. La partie chinoise a observé que la partie vietnamienne, dans sa note, ne s'attachait plus au préalable déraisonnable qu'elle posait à l'amorce des négociations. Si la partie vietnamienne cesse de créer de nouveaux obstacles, la délégation du Gouvernement chinois, dirigée par le Vice-Ministre des affaires étrangères, Han Mianlong, arrivera à Hanoi le 14 avril 1979.
